



COMMISSION THEMATIQUE USAGES 20 NOVEMBRE 2013

LISTE DES PARTICIPANTS

M. BARBARIN	Comité Départemental Aviron 94 (Président Commission Usages)
M. CHERY-DROUET	Comité Départemental canoë-kayak 94 (Vice-Président)
M. ROBLLOT	Comité Départemental de Tourisme 94 (chargé développement)
M. HUETTE	FPPMA 75-92-93-94 (Vice-Président)
M. LE MORELLEC	UFC Que Choisir
M. LECOMTE	CA Val Maubuée (chargé mission)
M. BASTIEN	UFC Que Choisir
Mme KONIK	Association Au Fil de l'Eau
Mme PUTAS	Eau de Paris (chargée de mission)
Mme CORDIER	Ports de Paris (chargée de mission)
M. MONFORT	VNF (chargé de mission subdivision de Joinville)
Mme DESSAGNES	Sous-Préfecture Nogent (chargé mission)
Mme DERUMIGNY	DRIEE IdF (chargée de mission)
M. COCQUELIN	Association Nature et Société
M. MARCHADIER	Joinville-le-Pont (élu)
M. TROCHON	FPPMA 77 (administrateur)
M. MAILLER	ACTEP (directeur)
<i>M. DEBARRE</i>	<i>Syndicat Marne Vive (animateur SAGE)</i>
<i>M. LEGUY</i>	<i>Bureau d'études ADAGE</i>
<i>M. NARCY</i>	<i>Bureau d'études AsCA</i>

ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation du socle et des 3 scénarios contrastés
- 2) Analyse comparative des scénarios par le filtre des enjeux « Usages » du SAGE

Le point 1) de l'ordre du jour a fait l'objet d'un diaporama (merci de vous y référer en complément du compte-rendu). Il donne un résumé du rapport de présentation des scénarios du SAGE. Les scénarios ont été validés par la commission locale de l'eau (CLE) le 6 novembre 2013. Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du SAGE (www.sage-marne-confluence.fr)

Le point 2) s'est déroulé en deux temps : un temps de travail en groupes et un temps de restitution en plénière.

PREAMBULE

M. BARBARIN (Comité départemental d'aviron 94 – Président de la Commission Usages) accueille les participants pour cette séance de travail.

L'animateur du SAGE replace la réunion de ce jour dans le calendrier d'élaboration du SAGE. Cette commission intervient suite à la réunion de la CLE du 6 novembre 2013 qui a vu les scénarios contrastés élaborés au cours des derniers mois être validés. L'objectif de cette réunion est de mener une analyse comparative des scénarios en discutant de leurs atouts, leurs faiblesses, leurs risques et leurs conditions de réussites respectives. Aussi, un large temps sera laissé à la discussion entre les participants et la participation active de chacun est donc souhaitée.

En effet, le SAGE est une démarche collective, qui doit être cohérente, lisible et avoir une vraie architecture. Il doit dégager une vision stratégique à long terme.

M. NARCY (bureau d'études AsCA) rappelle que l'élaboration des scénarios contrastés s'est faite par étape, réunissant sur 1 journée les commissions thématiques (avril 2013) puis à deux reprises le Bureau de la CLE (juillet puis septembre 2013).

Il précise que la validation des scénarios lors de la CLE du 6 novembre 2013 n'est qu'une étape dans le choix de la stratégie du SAGE. Elle donne 3 scénarios suffisamment contrastés pour faire réfléchir les acteurs locaux sur différents moyens/approches pour répondre aux enjeux identifiés dans le SAGE. Une phase d'appropriation, de réflexion et d'analyse collective s'ouvre donc avec les réunions des commissions thématiques.

Il est par ailleurs précisé qu'une analyse économique des scénarios est actuellement en cours, qui sera présentée lors de la prochaine réunion de la CLE (février 2014).

1. PRESENTATION DU SOCLE ET DES 3 SCENARIOS CONTRASTES

Se référer au diaporama présenté en séance et au rapport de présentation des Scénarios.

Le bureau d'études présente dans un premier temps le socle des scénarios.

Il développe ensuite les spécificités de chaque scénario. Cette présentation appelle les questions-remarques suivantes :

Scénario 1 : « Mobiliser les forces vives et créer du lien pour être exemplaire »

M. LECOMTE (CA Val Maubuée) relève que 3-4 ETP (Equivalents Temps Plein) sont requis pour mettre en œuvre ce scénario. Aussi, il souhaiterait savoir pourquoi ce nombre est pointé comme une faiblesse du scénario.

Il est répondu que certes des moyens humains sont dégagés (par rapport à la situation actuelle) mais que leur nombre reste très limité pour assurer une « agitation locale », qui demande à être présent sur plusieurs territoires, auprès de nombreux maîtres d'ouvrages et porteurs de projets.

Mme CORDIER (Ports de Paris) demande de préciser l'objectif des ateliers en commission. Est-ce de choisir un des 3 scénarios ou de préciser les modalités réglementaires de mise en œuvre du SAGE ?

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) rappelle que l'objectif final est bien le choix d'une stratégie pour le SAGE, d'où un discours assez politique pour présenter les scénarios. Néanmoins, ce choix relève de la CLE et pas des commissions thématiques, là davantage pour éclairer ce choix. L'idée n'est pas de préciser de façon systématique les modalités techniques et réglementaires de mise en œuvre de chaque scénario, à moins que ce soit déterminant pour en apprécier la portée, auquel cas cela mérite d'être pointé. Enfin, il est évident que lors de la rédaction des documents du SAGE il faudra aller plus loin dans la dimension technique et réglementaire de mise en œuvre de la stratégie.

Scénario 2 : « Un SAGE interventionniste pour redonner à l'eau toute sa place dans le territoire »

M. ROBLOT (CDT 94) demande qui définit le référentiel spatialisé, élément de base de ce scénario.

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) explique qu'une étude fondatrice doit être réalisée dans un premier temps par la structure porteuse, qui permettra de définir ce référentiel. 2 possibilités se présentent alors : soit cette étude parvient à être réalisée avant la mise en œuvre du SAGE, ce qui risque d'être difficile compte-tenu des délais, soit cette étude fait partie des actions phares à mener au cours de la mise en œuvre du SAGE.

M. COCQUELIN (Nature&Société) demande de préciser ce qu'on entend par « stratégie foncière ».

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) répond que cette stratégie se joue sur le long terme. Elle suppose que la structure porteuse et/ou les maîtres d'ouvrages locaux puissent avoir une maîtrise foncière des secteurs jugés stratégiques (cf « référentiel spatialisé ») soit en acquérant des espaces, soit en s'appuyant sur des outils comme les ENS, les PRIF... Une délégation du droit de préemption peut être envisagée, de même qu'une approche contractuelle avec acquisition par un tiers et mise en gestion. Notez qu'une acquisition directe par la structure porteuse permettrait de mutualiser des moyens.

Scénario 3 : « Un engagement pour faire de l'eau et des milieux un atout pour le développement du territoire »

M. MONFORT (VNF) pointe l'aspect essentiel de pouvoir disposer de moyens de financements affectés au SAGE pour que celui-ci soit réellement porté.

M. LE MORELLEC (UFC Que Choisir) s'étonne que ce scénario insiste beaucoup sur la mise en conformité des branchements d'assainissement et pas tant sur les problèmes de dimensionnement et de déversement des collecteurs (gérés notamment par les Départements) ou de pollutions provenant de l'amont du territoire.

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) répond qu'effectivement, les actions d'assainissement ne vont pas se réduire à la mise en conformité des branchements ou aux seules actions sur les réseaux. Il faudra agir sur les deux. Mais la problématique des branchements, plus diffuse, est plus complexe, avec une vraie plus-value à apporter par le SAGE. Quant aux pollutions venant de l'amont du territoire, il rappelle qu'il est possible de se baigner à Meaux. Ainsi, les facteurs essentiels limitant aujourd'hui la baignade en aval de la Marne sont issus du territoire lui-même.

M. LECOMTE (CA Val Maubuée) relève qu'on parle de « réseau d'acteurs à constituer » dans ce scénario qui fait davantage le lien avec l'aménagement du territoire. Il estime plutôt que les acteurs existent mais avec une logique de fond dans les projets qui n'est pas celle de l'eau (davantage porté sur le développement économique, les transports...).

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) répond que l'idée est bien de mettre en place un réseau d'acteurs qui ait cette double sensibilité. Il est crucial de parvenir à constituer ce réseau pour lui donner une visibilité et se faire une place. A défaut, la logique recherchée par le SAGE se fera avaler par la logique pré-existante.

M. COCQUELIN (Nature&Société) demande comment se fera le portage de l'action de mise en conformité des branchements. Cela reviendra-t-il aux communes et communautés d'agglomérations ou à la structure porteuse ?

Il est précisé qu'un portage fort de la structure porteuse se concentrera sur les secteurs préalablement définis comme prioritaires. Dans ce cadre-là, une mission d'animation sur les branchements sera assurée, avec l'appui de l'AESN qui subventionne ce type de poste, pour avoir un rôle direct (passer des marchés, faire des contrôles...). De manière plus générale, dans son PAGD, la CLE visera des objectifs de contrôles de conformité et s'assurera ensuite que les collectivités responsables se dotent des moyens requis et réalisent leurs objectifs.

M. TROCHON (FPPMA 77) note que ce scénario suppose une adhésion des Conseils Généraux et du Conseil Régional à la structure porteuse. Cela suppose une réelle prise de conscience à l'échelle de ces instances. Or, qu'est-ce qui adviendra si ces acteurs n'adhèrent pas ?

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) répond qu'on est plus sûr de notre coup si les Départements et la Région adhèrent effectivement. Sinon, il reste possible de trouver des soutiens politiques dans ces entités sans pour autant qu'elles soient membres.

2. ANALYSE COMPARATIVE DES SCENARIOS

Le travail attendu lors des ateliers est d'échanger sur la capacité de chaque scénario à répondre aux enjeux qui intéressent la commission « Usages » (cf ci-dessous), en pointant leurs atouts, leurs faiblesses et leurs conditions de succès.

Le diagnostic du SAGE a notamment révélé les enjeux suivant, en lien avec la question des usages :

- Le partage de la voie d'eau ;
- Les berges et bords de Marne comme espaces de ressourcement, de sports et loisirs diversifiés et de lien social ;
- La redécouverte, au sens d'un autre regard, des affluents de la Marne et de leurs berges ;
- La compatibilité des usages avec la qualité des milieux aquatiques et humides qui les supportent ;

A partir de ces 4 enjeux, 3 groupes ont été constitués, 1 groupe travaillant sur les 2 premiers enjeux.

N.B. : Les propos rapportés ci-dessous correspondent à une « synthèses à chaud » des discussions qui se sont tenues lors de la restitution des travaux des différents groupes. Il s'agit d'éléments visant à éclairer le choix futur d'une stratégie par la CLE.

Groupe 1 – Le partage de la voie d'eau + Les berges et bords de Marne comme espaces de ressourcement, de sports et loisirs diversifiés et de lien social

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Les atouts : quelle plus-value de la stratégie pour cet enjeu ? Sur quel(s) plan(s) ?	Continuité/ passé Usages se connaissent bien Collectivités déterminent leur niveau de responsabilité CLE = lieu d'échange prolongé au niveau local	Stratégie foncière : favorable au retour baignade	Synergie pour développer des activités locales, Exemplarité qualité de l'eau (baignade), Lisibilité rôle SAGE vis-à-vis du public => lien entre la ville, le fleuve et les habitants
Les limites et risques ? Sur quel(s) plan(s) ?	Pas d'homogénéisation si pas d'accord On se limite au lien social, Absence de concret si on se limite à des préconisations Portage politique insuffisant	Trop interventionniste => risque être démobilisateur Outil SAGE non adapté pour voie d'eau (règlement général de police) Stratégie foncière = implique sectorisation et action ponctuelle, ce qui gêne action homogène	Gros besoin en financement. Nécessité de créer une structure porteuse avec architectes, paysagistes travaillant avec le Grand Paris : possible ? Risque échec de la baignade
À quelles conditions les atouts seront effectifs, les risques évités ?	Cohésion au niveau local pour assurer la coordination sur l'ensemble du territoire des actions assainissement, berges et voie d'eau	Lever financier à trouver (foncier ! Implication sur partenariats), surtout si non investissement Etat et Conseil Régional : risque d'en rester au règlement Trouver une hybridation entre réglementation et action locale Trouver les moyens de respecter le libre-arbitre des collectivités et des élus	Nécessité de créer une structure porteuse avec urbanistes, paysagistes travaillant avec le Grand Paris => trouver des appuis dans ce « monde » pour appuyer le SAGE Implication politique forte => bonne communication, implication du public pour en comprendre la portée (d'où volume d'ETP!)

Question plus générale de la gouvernance : Plus on va vers les scénarios 2 et 3, plus on accepte un transfert de compétences à la structure porteuse, dont l'action peut aller à l'encontre des collectivités locales.

D'où une réflexion sur les statuts et le type de structure porteuse, qui varie selon les scénarios : quelles sont les possibilités et modalités de transfert selon qu'il se fait vers un syndicat mixte ou un EPCI ?

Retour à la baignade (S3) : image pour le territoire, identité pour les habitants, nécessité de gérer l'accès, la sécurité, faire de la pédagogie. Bref, beaucoup de choses à inventer autour de cet usage disparu depuis 40 ans : plus d'aménagement, de dispositif de surveillance, de représentants de la société civile ... Repenser les responsabilités et la sécurité juridique, la surveillance. Proposition de mettre plutôt « retour de sites de baignades ».

Groupe 2 – La redécouverte, au sens d'un autre regard, des affluents de la Marne et de leurs berges

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Les atouts : quelle plus-value de la stratégie pour cet enjeu ? Sur quel(s) plan(s) ?	Dynamique locale. Des collectivités font déjà des choses sur affluents : permet les valoriser, partage d'expériences, encouragement des autres (peut-être...)	Stratégie foncière, mais moins garantie sur les affluents car plus d'emprises privées (complexité plus forte) => se focaliser sur le 1/3 public ou les « grandes propriétés » plutôt que les « petits bouts de jardins ». Moyens d'animation et de prise en compte dans les instances de planification territoriale. Relai effectif de la compatibilité formelle des documents. Scénario volontariste « écologie »	Branchements : vrai levier pour redécouvrir les affluents, car qualité reconquise (outre la contribution à la baignade en Marne) Intégration des rus dans la problématique de l'aménagement, garantie de protection des espaces si parvient à s'imposer dans les instances (par opposition au côté « écolo » du S2) : on sait que ça va se faire, autant être présent sur les grands enjeux Présence humaine pour être dans ces instances de planification urbaine, concertation Grand Paris, ...
Les limites et risques ? Sur quel(s) plan(s) ?	Si pas d'acteurs présents => va pas se passer grand-chose. Limites de l'effet boule de neige Pas de logique de bassin versant (ex : Morbras) La limite du 1/3 « public » : reste	La limite du 1/3 « public » Focal sur la Marne, moins sur les affluents Sur aspects financiers, la Marne va coûter cher : que restera-t-il pour affluents, risque de distorsion entre les deux.	Idem sur le 2/3 « privé ». Sur 1/3 « public » restant, ne faut-il pas être très protectionniste comme dans S2 => approche intégrée suppose mêler usages et milieux avec risque de grignoter sur 1/3 restant !

	<p>tributaire volonté des collectivités</p> <p>Absence de moyens financiers spécifiques</p> <p>Les moyens limités de l'Etat, garant du rappel des exigences : risqué de ne compter que sur lui, sera focalisé sur les projets et aura du mal à suivre l'ensemble</p>	<p>La CLE pourra-t-elle défendre autant sa stratégie foncière sur les affluents ?</p>	
<p>À quelles conditions les atouts seront effectifs, les risques évités ?</p>	<p>Pousser une approche par bassin versant</p> <p>Donner plus de moyens aux syndicats de rivières en matière d'animation (en domaine privé) pour l'entretien, etc.</p>	<p>Cibler des secteurs à enjeux sur 1/3 « public » => définir une stratégie très claire et lisible, écologique et foncière, pour appuyer les maîtres d'ouvrages locaux et les coordonner efficacement</p>	<p>Traduire la préservation forte du 1/3 en projet de développement urbain.</p> <p>Risque de privilégier le paysage : vigilance sur aspects technique et écologique dans le référentiel paysager=> nécessité parfois de doubler les espaces pour permettre la fréquentation, etc. pour concilier les ≠ fonctions (il n'y a pas que l'attractivité : les crues, les habitats, ...)</p>

Quid de l'**aspect pédagogique**, important sur cet enjeu et lié au foncier (S2), pour convaincre de faire et donner à voir ce qui est fait (effet boule de neige de S1) : s'assurer que la dynamique « Marne » s'étende aux affluents. Stratégie foncière aussi dans S3 car permet de donner à voir les milieux aux gens.

Groupe 3 – La compatibilité des usages avec la qualité des milieux aquatiques et humides qui les supportent

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
<p>Les atouts : quelle plus-value de la stratégie pour cet enjeu ? Sur quel(s) plan(s) ?</p>	<p>Un cadre de concertation, de médiation pour gérer cet enjeu</p> <p>Bonne association de la population car démarche ascendante</p>	<p>Un rôle plus sévère => possibilité d'imposer quand incompatibilité avérée</p> <p>Mise en avant plus forte des enjeux zones humides et milieux aquatiques</p> <p>Partenariat avec Police eau</p> <p>Rôle de sensibilisation de la population et du tout public via</p>	<p>L'approche intégrée répond à cet enjeu</p> <p>Enjeu baignade : atout aussi pour l'AEP car implique amélioration qualité eau</p> <p>Avec baignade, vise des acteurs au-delà du territoire SAGE : c'est un atout car permet avoir son</p>

		<p>animation locale</p> <p>Stratégie foncière : marges de manœuvre</p> <p>Rôle de coordination => planification plus globale pour assurer la compatibilité</p>	<p>mot à dire au-delà de son périmètre, c'est une limite si fréquentation Marne explose</p>
<p>Les limites et risques ? Sur quel(s) plan(s) ?</p>	<p>Risque que chacun campe sur ses positions avec la médiation : quelle compatibilité ?</p>	<p>Pas la vision large du S3. Laisse une grande place au vote : risque d'absence de consensus, maintien de l'incompatibilité</p> <p>Financements = pomme de discorde possible</p>	<p>À trop vouloir tout couvrir, risque de négliger des enjeux de compatibilité ponctuels, locaux</p> <p>Développement de la notoriété => pression accrue sur les milieux</p>
<p>À quelles conditions les atouts seront effectifs, les risques évités ?</p>	<p>Adhésion des acteurs locaux (car médiation)</p>	<p>Volonté d'application de la réglementation par tous les acteurs (pas seulement SAGE/Police de l'eau) (notamment si pas de consensus !)</p>	<p>Baignade : il faut aussi assurer les moyens d'accès, et plus largement aux usages, qui n'artificialisent pas les milieux.</p>

SUITE DES TRAVAUX

A l'issue des réunions des 4 commissions thématiques du SAGE, une synthèse des débats sera réalisée pour produire une analyse comparative globale des scénarios. Cette synthèse sera présentée lors de la CLE de février 2014.

Parallèlement, l'analyse économique des scénarios va être finalisée pour être présentée lors de la prochaine réunion de la CLE.

Les membres de la CLE disposeront ainsi de 2 nouveaux éléments d'aide à la décision en vue du choix d'une stratégie pour le SAGE, prévu fin 2014.